## 15 e PARLEMENT DES ENFANTS

## PROPOSITION DE LOI

Visant à informer et protéger les enfants des risques liés à l'usage d'internet, et leur permettant d'adopter une attitude responsable dans l'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

#### Présentée

AHMED AMRAOUI, Amandine BLANCHARD, Djimmy BLANCHOT, Eva BRABANT, Thibault BRUYEZ, Onur CALISEKI, Philippe CUVELIER, Camille DEHAESE, Marjorie DEROUBAIX, Laulie DUPONT, FILLION, Louise HERMANT, Vincent HUIN, Julie JUMEAU, Laurine Camille LAVALLEE, Aurélien LECAT, Florian LHOTE, MAIRESSE, Théo NEMERY, Victor ONDOUA MBARGA, RAMELOT, Aymène SALHI, Ségolène SAROT, Nicolas SLAWINSKI, Cassandra THOMASSE, Mélina VIRUES, Linda MALVACHE.

Elèves de la classe de CM2 de l'Ecole Elémentaire Joliot Curie d'Aulnoye Aymeries.

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

#### MESDAMES, MESSIEURS.

Dès leur plus jeune âge, les enfants se servent d'ordinateurs. Ils effectuent des recherches sur ce qui les passionne. Ils envoient et reçoivent des messages et se servent des forums de discussions et des messageries instantanées. Ils ont souvent envie de se lier d'amitié avec leurs interlocuteurs (connus ou inconnus). Certains vont même jusqu'à créer leurs propres blogs (sur lesquels figurent souvent des photos).

La mauvaise utilisation de ces outils peut engendrer pour les enfants de nombreux risques : frayeurs provoquées par des images choquantes ou violentes, fugues, enlèvements d'enfants par des adultes...

Régulièrement la presse nous informe de tels faits.

Or, l'article 19 des Droits de l'Enfant précise que toutes les mesures doivent être prises pour « protéger l'enfant contre toutes formes de violences, d'atteintes ou de brutalités physiques ou mentales ».

Mais, l'article 13 nous dit que « l'enfant a le droit à la liberté d'expression et que ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toutes espèces sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant ».

C'est pourquoi, nous voulons proposer une loi permettant aux enfants d'utiliser l'informatique tout en prenant conscience des risques liés à l'usage d'internet et d'adopter une attitude responsable dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

## Proposition de loi

## Article 1er

Au nom du principe des précautions, les publicités sur les « forums de discussions », comporteront un logo informant les familles sur leurs dangers pour les enfants.

#### Article 2

Les publicités pour ces forums devront être diffusées aux horaires les moins accessibles aux enfants.

### Article 3

Des informations sur les risques liés à l'usage d'internet figureront sur le matériel informatique destiné aux enfants (tapis de souris, autocollant sur le clavier, fond d'écran....)

## 15 e PARLEMENT DES ENFANTS

## QUESTION A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE :

Pourrait-on faire à l'école des activités en dehors des cours (sport, musique, chant, danse.....)?

# QUESTIONS A MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :

Combien de commissions siègent-elles ?

Combien y a t-il de députés dans une commission?

Elèves de la classe de CM2 de l'Ecole Elémentaire Joliot Curie d'Aulnoye Aymeries.